



COMMUNE DE FARGES

PROCÈS-VERBAL VALANT COMPTE-RENDU

Conseil Municipal n° 19 - Séance du 03 mai 2022

Celui-ci s'est réuni à la Salle du Conseil de la Mairie, 870 Rue de la République, 01550 Farges, après convocation envoyée le 28 avril 2022, sous la Présidence de Monique GRAZIOTTI, Maire.

Présents : GRAZIOTTI Monique – LUCK Guillaume – ZEIGER Véronique – BESTMANN Patrick – BILLON-BRUYAT Raphaël - BERGES Sébastien - EWERT Birgit - ROUAULT Steven - CHASSAGNE Huguette

Absents excusés : - -

Absents : DEFUIDE Dorianne - DIEUDE Benjamin - LEVEUGLE Isabelle

1. Conseil Municipal :

Désignation de la secrétaire de séance : ZEIGER Véronique

Procès-verbal N° 18 : à la suite d'une erreur de frappe, le compte-rendu de la séance du 05.04.2022 portait le n° 17, il s'agit bien du procès-verbal valant compte-rendu n° 18. **Accepté à l'unanimité**

Séance du 05.04.2022 – vote des taux d'imposition 2022 : la délibération pour l'augmentation de la taxe foncière bâti ayant été mal libellée (en point en lieu et place de %), la Mairie a reçu un rappel de la Préfecture. Il est demandé à l'assemblée la confirmation d'augmenter cette taxe à un taux total de 23 %. Cette délibération annule et remplace celle prise lors du dernier conseil municipal d'avril 2022. **Accepté à l'unanimité**

2. Communauté d'agglomération du Pays de Gex : les comptes rendus des réunions sont disponibles sur le site de la CAPG et au secrétariat de la Mairie.

3. Urbanisme : ont été reçues les demandes d'urbanisme :

DP : BALL TRAP, MARRABLE Tony, GALLOIS David, TURSUN Hassan (rejet), ROBIN Marina (rejet).

PC : KAMOUN Youssef

DÉLIBÉRATIONS :

- **Préemption de la parcelle n° B5 en zone UCb** : il est indiqué que suite à la mise en vente de la parcelle n° B5 située en zone UCb, chemin de Duya à Farges, d'une surface de 63 m², la commune souhaite recourir à son droit de préemption. En effet, cette parcelle permettrait à terme de pouvoir accéder, en partie, au terrain appartenant à la commune situé derrière la mairie. Il est proposé d'acquérir cette parcelle au prix de 30,00 € le mètre carré. Le coût du géomètre et du notaire sera à la charge de la Commune. **Accepté à l'unanimité**

Arrivée de Mme BADANO Vanessa.

- **Modification du tableau des emplois** : il est rappelé qu'à compter de la rentrée scolaire 2022 / 2023, le service périscolaire de la commune de Farges sera entièrement géré par l'association Familles Rurales Enfance et Jeunesse (AFREJ). De ce fait, les agents communaux en poste actuellement ont le choix de signer un contrat avec l'AFREJ, après une demande de mise à disposition ou d'une démission de leur poste, ou de rester agent titulaire de la mairie qui s'engagera pour une mise à disposition de leur temps de travail auprès de l'AFREJ.

4 postes sont concernés. Les autres étant des contrats contractuels, les agents s'engagent directement avec ladite association. Aussi, il convient de modifier le tableau des emplois à compter du 1^{er} septembre 2022 en adaptant les prévisions de l'AFREJ sur les postes de la fonction publique conservés. **Accepté à l'unanimité**

- **Mise à disposition de personnel communal** : Compte tenu des besoins de l'association Famille Rurales Enfance et Jeunesse (AFREJ), qui prendra en charge la gestion de l'accueil périscolaire de la commune de Farges à compter de la rentrée 2022, il est proposé au Conseil Municipal de prévoir la mise à disposition de plusieurs agents comme suit :

- Mme Jacqueline FOL, adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe : animatrice à 116.04 heures mensualisées
- Mme Cathy JOSSE, adjoint technique territorial : aide animatrice et cantinière à 66.00 heures mensualisées ou 77.17 heures selon les effectifs du mercredi
- Les deux agents exerçant les fonctions d'ATSEM de la commune : mise à disposition sur le temps du midi 1 heure pour chacune en alternance.

Ces mises à disposition (selon l'organisation ci-dessus) s'effectueront par le biais d'une convention prévoyant l'objet et la durée de la mise à disposition, les conditions d'emploi et la rémunération, pour une durée de trois ans renouvelables par périodes de trois années et conditionnées, notamment, au remboursement par l'association de la rémunération de l'agent mis à disposition.

Accepté à l'unanimité

- **PLUiH : demande de modification pour des emplacements réservés** : Après discussion au sein de la commission urbanisme, il est proposé de demander à la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex une révision du PLUiH pour différentes demandes de propriétaires. Mais surtout de prévoir lors d'une modification allégée du PLUiH, des emplacements réservés sur les secteurs :

- Agrandissement de l'emplacement réservé de la parcelle n° B 132
- Un OAP dans le secteur du chemin des Hutins, lequel comprendra un emplacement réservé
- Projet NEOWI : faciliter la sortie directe de la rue du Maroni sur la Route de Pougny
- Nouvel emplacement réservé pour utilité publique : pour accéder à la propriété communale (parcelle N° B966), prévoir une largeur de 6 m sur les parcelles N° B999, B8 et B7
- Élargir le chemin de la carrière, parcelles N° B226, B1015, B1010, B41 et B38

Lors d'une prochaine révision du PLUiH il conviendra également de prévoir une régularisation sur les parcelles C 264, C 900 et C263, ainsi que déclasser les parcelles 173 et 174.

Accepté à l'unanimité

- **Nettoyage locaux périscolaire** : lors de la réunion de chantier du 27.04.2022, il était convenu que l'entreprise de maçonnerie prévoit le nettoyage des locaux avant la reprise de la période scolaire, le 2 mai dernier. Or à l'arrivée des enfants et du personnel, il a été constaté que le travail était très mal fait. Beaucoup de traces au sol et énormément de poussière sur les tables et les chaises. Les employés communaux ont été réquisitionnés pour pouvoir ouvrir la cantine dès 10h00. Il convient, dès lors, d'adresser une facture à l'entreprise de maçonnerie. Pour ce faire, le conseil municipal doit délibérer sur le taux horaire auquel s'ajoutent les charges sociales. Le temps passé est de 2h30. Le montant de la facture sera de 60,00 € TTC.

Accepté à l'unanimité

DIVERS :

- ❖ **Containers semi-enterrés : organisation de la collecte** : avec la pose d'ici l'été des futurs CSE au carrefour Sud du village, seul le secteur de la salle polyvalente restera à équiper. Ce dernier est prévu au plus tard en 2023. Il est proposé que pour les rues déjà desservies par la redevance incitative, dont quelques habitants ne bénéficient pas de cette formule, de les contraindre. Il s'agit de quelques habitations route du Col du Sac, rue du 19 Août 1944 et route du Jourdy. La réglementation de la CAPG a évolué et cela est maintenant possible; le camion poubelle (ramassage le jeudi) ne se déplacera plus pour quelques habitations seulement. Une communication sera faite à ce sujet.
- ❖ **Message de M. BUGNET René** : ce dernier a fait part à Madame la Maire d'un message pour les membres du conseil municipal et a décidé de se rétracter.
- ❖ **Suivi des différents chantiers en cours sur la commune :**
 - Voie verte** : la reprise des travaux, non conformes, se termine ainsi que le tronçon entre « la gare » et la route de Pougny. Une ouverture peut être annoncée pour début juin, sous réserve de ne pas subir des intempéries.
 - Carrefour Sud** : les travaux se poursuivent. La mairie recommande régulièrement que les feux de circulation soient efficaces. Une durée d'au moins 5 à 6 semaines est nécessaire pour terminer ce chantier.
 - Bâtiment du périscolaire** : la transformation du bâtiment existant se déroule selon les prévisions de l'architecte. Le Conseil est amené, ce jour, à se prononcer sur différents choix d'aménagements (bardage, volets roulants, stores intérieurs).
- ❖ **La Musique à l'école** : en association avec l'école de musique du Pays de Gex (et ses professeurs) un programme est mis en place sur les écoles de Farges, Collonges et Pougny pour dispenser des cours de musiques.

Séance levée à 21 h 35

La secrétaire de séance,
Véronique ZEIGER



La Maire,
Monique GRAZIOTTI

